rnage

ar le fleuve Niger et lest par la conces-de Anatole Sangaré. l'Immatriculation a emandée par le Ges-ire des Domaines à o suivant réquisi-lu 27 mars 1987 N.

es personnes inté-s sont invitées à y er ou à s'y faire reter par un mandatal ti d'un pouvoir régu

te de commodo

on du terrain sise adjio

cle du terrain 3 a 33 ca

ite reglementaire fectuée sur le terjet de la demande cession rurale le 1987.

llectivités voisines amment celles qui titulaires usage sur le ter-nt invitées d'y en les représentants.

le du terrain

tte réglementaire ectuée sur le ter jet de la demanoncession rurale i 1987 à partir de minutes.

collectivités voisi notamment celles sient éventuelle ulaires du droit sur le terrain tées d'y envoyer résentants.

du terrain sise ijlo e du terrain 34 ca

règlemental effectuée sur le objet de la deconcession 1987.

ctivités volsines ment celles qui éventuellement de droit d'usage rrain sont invi envoyer des re-

te

ode Domanial et blic est informe titre foncier N. nt à feu El Hadii

des évènements qui sans con-teste marquerant l'avenir du Dave.

En effet, sous la conduite du Parti, s'est déroulé sur toute l'étandue du territoire, un lar-ge débat démocratique, qui a goulevé de grandes espéran-ces au sein de notre peuple.

Au cours de ce débat, tou-tes les forces vives de la Na-tion se sont exprimées en tou te liberté pour souligner les in suffisances de notre société, et proposer les solutions qu'elles croient les plus appro-priées aux graves problèmes de l'heure.

Elles ont en particulier insis té sur la nécessité urgente de procéder à la moralisation de la vie publique

Conformément aux résolu-tions de la quatrième Session ordinaire du Conseil national, les membres de la Commis-sion Spéciale d'Enquête sur les Crimes d'Enrichissement Il licite et de Corruption, ont eté nommés et sont déjà à pied-

Le deuxième Congrès extra-ordinaire tenu les 28, 29, 50 et 31 mars 1987, a tiré toutes les 31 mars 1987, a tiré toutes les conclusions du débat national. Ce Congrès a, d'une part, edop té la Charte d'Orientation nationale et de Conduite de la Vie publique ainsi que les nou veaux Statuts et Règlement intérieur du Parti et, d'autre par décidé de la création d'une Commission Spéciale chargée d'assister le Secrétaire général

«Cette année, le Fête du Tre Discours du Chef de l'État à l'occasion de la fête du 1er Mai te socio-politique, merqué per

RETABLIR LES EQUILIBRES FONDAMENTAUX DE L'ETAT PAR L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE

de l'Union Démocratique Peuple Malien dans la mise en œuvre de la Charte et dans les Opérations de renouvellement des Instances de base du P L'importance de ces décisions n'échappe à personne.

il s'agit désormals pour nous, de nous atteler à l'édification d'un Etat de Démocratie Nationaie dont les vertus cardinales seront la Liberté, la Démocratie, la Justice Sociale, l'Equité et la Solidarité

A cet égard, les dispositions pertinentes contenues dans la Charte d'Orientation Nationale et de Conduite de la Vie Pu bilque, nous permetient d'envi sager lavenir avec optimisme. Le deuxième Congrès extraor-dinaire a en outre confié au Gouvernement la mission de concevoir et de mettre en œu-vre, sous l'égide de la Commis sion Spéciale Chargée d'assis ter le Secrétaire Général de Parti, un Plan National de Relan ce Economique.

Les Représentants de toutes les couches sociales sont d'o-res et déjà associés à page tâ che. Nous sommes commençus qu'il résultera de cette outres-tation des mesures conserses

de nature à accroitre le revenu disponible des agants économi ques, augmenter la production et la productivité, rétablir l'équilibre budgétaire et éliminer les tensions de trésorerie.

Dans la réalisation de ces objectifs, les travailleurs du Mali ont une responsabilité par ticulière à assumer. L'histoire de notre pays a déjà enregistré qu'ils ont joué un rôle détermi nant dans la lutte d'émancipation de notre peuple.

Dans la situation actuelle, j'en appelle à leur traditionnel esprit de sacrifice, à leur dé-vouement et à leur fidélité à notre peuple, en vue d'occuper la place de choix qui leur re-vient dans la lutte pour le dé-veloppement économique et so cial de notre pays, et la conso iidation de l'Indépendance na-

Le deuxième Congrès extraordinaire de l'UDPM fut un mo- perdu leur emploi, doit permet

la juste relation entre prix et revenus, et de la création de nouveaux emplois.

Les conclusions du Débat Na tional sur l'Emploi, ont permis de déterminer les conditions de réussite et les modalités prati ques de mise en œuvre d'une action gouvernementale visant à créer des richesses et à atteindre le plein emploi.

Des analyses pertinentes ont été réalisées sur les potentiali tés d'emploi dans les différents secteurs économiques.

L'action gouvernementale s'ap puiera en outre sur le Plan Directeur de Développement de l'Emploi, qui permettra de mieux coordonner les efforts dans ce domaine.

L'adoption d'un Plan de Reconversion à mettre en œuvre en faveur des travailleurs ayant

positive pour ce qui est du pale me après le départ à la retraiment régulier des salaires, de te, pour le palement des alsocations familiales.

> Au moment où nous commémorons la grande victoire que constitue l'institution de la Fête du 1er mai pour le monde du te du 1er mai pour le monde du travall, nos pensées vont vers nos frères d'Afrique du Sud, de Namible et vers tous ceux qui à travers le monde se bettent courageument pour la liber té, l'indépendance et la Digni-

> Nous sommes convaincus que leur juste cause triomphers, parce qu'elle bénéficie du sou-tien et de la solidarité de toutes les Forces de Paix et de

La Paix, la Stabilité et la Sécurité internationales demeurent plus que jamais une sour-ce de préoccupation. Aussi tou tes les forces vives du monde et singulièrement les travall leurs, doivent se mobiliser pour



Le Général Moussa Traoré : La relacce de l'économie doit être la préoccupation fondamentale de tous les tra-

Article Premier: La re-mise totale du reliquat de la peine est accordée aux personnes nommées ci-près, détenues à la prison civile de Gao depuis le 3 avril 1987:

Le Président de la

République accorde sa

grace à des condamnés

1 Abdouleye lees : né vers 1939 à Arhabou-Gao, fils de less Soumana et de Fatoumata Disoudi cultiva teur condamné le 12 soût 1982 pour opposition à l'au torité légitime à 3 mois de

2. Daouda Alabase né vers 1944 à Arhabou-Gao, fils de Alabassane Ibrahima et de Wolboro Maiga cultivateur condamné le 12 août 1982 pour op position à l'autorité légiti me à 3 mois de prison.

3. Yacouba Albakaya : né vers 1947 à Arhabou-Gao, fils de feu Albakaya Assoufa et de feue Alcha Issoufa cultivateur condam né le 12 août 1982 pour op

position à l'autorité les me à 3 mois de prison.

4- Abdou Helessy ; no vers 1959 à Arhabou-Gio fils de Helessy et de To toumata Diadiendi, cutter teur condamné le 2 départs ire 1982 pour oppo-interité légitime mois de prison.

5. Mouses Mahady and vers 1956 à Arhabou Goo fils de feu Mahady et de Zénaba Yacouba, cui file teur condamné le 2 de teur condamné l Zénaba teur condemné le cimbre 1982 pour oppisa-tion à l'autorité légitime à de prison.

6. All Diadlendy:
vers 1957 à Arhabou-Geo,
fils de Diadlendy et de
Mamshata, cultivative,
condamné le 2 décartive
1982 pour opposition
l'autorité légitime de
mois de prison.

Art. 2 Le précent de cret prend effet pour com ter de se date de signatu

ment privilégié, où les aspirate d'assurer l'harmonie entre tions les plus profondes du notre Programme de Réforme Peuple ont été exprimées avec des Entreprises publiques et la force. Nous devons trouver en nous-mêmes, les ressources in tellectuelles et morales nécessaires pour faire aboutir toutes les promesses issues de ces

Pour leur part et dans la pers pective de nouveaux combats à mener face aux défis imposés à notre peuple, les pou-voirs publics ont déjà entrepris une série d'actions, qui nous en sommes convaincus, seront d'une contribution hautement

notre Programme de Réforme des Entreprises publiques et la politique de solidarité poursui-vie par le Parti.

Enfin l'Assemblée Nationale a adopté une Loi qui corrige les insuffisances de notre système actuel de retraite, en permettant la prise en charge de l'invalidité causée par une maladie ou un accident d'origine non professionnelle, t'assistance aux veuves des travailleurs n'ayant pas accompil Dix années d'activités, et la prise en compte des enfants nés mêinsuffisances de notre système

l'instauration et la défense d'un ordre international plus juste.

La gravité de la situation que traverse notre pays, doit retenir toute notre attention. L'heure est à l'action pour créer les conditions objectives et mo rales du sursaut national, sur-saut qui nous fera accéder à la pleine mesure de nos cape-cités, pour édifier un Mail fort et prospère.

Le Deuxième Congrès Extre ordinaire a offert l'occasion et les moyens de réaliser ce grand dessein. Noue ne devome pas laisser passer cette chance.